

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-007-18549/25/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association du restaurant du Petit Arbois et paiement de la cotisation 2025 140806

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le restaurant interentreprises du Technopole de l'Arbois est géré par « l'Association du Restaurant du Petit Arbois » dite ARPA. Celle-ci a été créée en décembre 1995 dans le but d'assurer dans les meilleures conditions possibles la distribution et le service des repas à consommer sur place, au bénéfice du personnel des entreprises, des laboratoires et des agents métropolitains travaillant sur site.

L'adhésion à l'ARPA permet aux agents métropolitains d'accéder au restaurant sans avoir à s'acquitter la redevance ARPA, réservée aux visiteurs extérieurs à l'association.

Compte tenu des objectifs de l'association ARPA, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECOR-004-13879/23/BM du Bureau du 4 mai 2023.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2025 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 680 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-004-13879/23/BM du Bureau de la Métropole du 4 mai 2023 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association du Restaurant du Petit Arbois ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant :

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de bénéficier d'un tarif préférentiel pour ses agents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association ARPA (Association du restaurant du petit Arbois) ainsi que le paiement de la cotisation 2025 d'un montant de 680 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développement économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER